

Québec, le 14 janvier 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,  
Edifice Lomer-Gouin  
575, rue Saïant-Amable, bureau 2.10

Québec(Québec) G1R 6A6

RE :- Projet du parc du Massif du Sud par St-Laurent Énergie Inc.

REGROUPEMENT de propriétaires de lots privés intégrés à l'intérieur du Parc du Massif du Sud depuis sa fondation.

Attendu qu'un bon nombre de propriétaires de lots privés ont été intégrés dans le parc du Massif du Sud.

Cette intégration de propriétaires de lots privés dans le Parc du Massif du Sud a permis et permet :-

- 1 - D'augmenter la superficie du parc,
- 2 - Donner un meilleur accès au parc,
- 3- Apporter une protection supplémentaire au territoire,
- 4- Apporter une meilleure gestion des territoires,
- 5- A permis et permet les activités de toutes sortes comme le VTT, la motoneige, le ski de fond, la chasse, la pêche, etc.

Depuis le début du parc, nous avons contribué à sa création et à sa protection.

De plus nous croyons que la venue du projet éolien du Massif du Sud par St-Laurent Énergie devrait se réalise tel que présenté pour les raisons suivantes :-

- 1- Le promoteur a su depuis 3 ans informer la population et les représentants du milieu de tous les aspects de son projet.
- 2- Le promoteur a fait les études d'impact, nécessaires pour répondre aux interrogations des gens.
- 3- Le promoteur a également fait une demande d'audiences publiques (BAPE) pour plus de transparence.
- 4- A la demande des autorités et représentants d'organismes, le promoteur a dû modifier son projet initial pour répondre aux différentes demandes.

## VOLET ÉCONOMIQUE :-

Concernant le volet économique la venue d'un tel projet et les redevances versées aux 2 MRC (Bellechasse et Etchemin) ainsi qu'aux 4 municipalités impliquées soit St-Luc, St-Magloire, St-Philémon et Notre-Dame Auxiliatrice- de-Buckland vont contribuer à un apport économique important pour toute la région immédiate.

A ne pas négliger la création d'emplois pour une région touchée durement par la crise forestière, aussi une redevance sera versée à la gestion du parc pour assurer sa continuité et sa stabilité..

Pour les propriétaires privés, certains pourraient se voir installer une éolienne sur leur propriété, dépendant du site, du potentiel éolien et autres critères.

Compte tenu de la conjoncture économique concernant le marché du bois depuis quelques années et les conditions TRES difficiles d'exploitation dans le secteur, la venue d'un tel projet serait bénéfique pour compenser l'état du marché du bois.

## VOLET FAUNIQUE :-

Comme propriétaires privés à l'intérieur du parc du Massif du Sud, nous assumons en partie une certaine protection pour plusieurs espèces dont l'original et le chevreuil (accès limité, coupes limités à 4 hectares ) etc.

Les animaux ne connaissent pas les limites du privé et du public.

En période de chasse les terrains privés dans le parc servent souvent de refuge pour le gibier, car plusieurs propriétaires ne chassent pas.

## CONCLUSION :-

Comme propriétaires de lots privés à l'intérieur du parc du Massif du Sud, depuis sa création, nous avons contribué à l'aménagement d'une partie du territoire.

Nous aimerions continuer dans le même sens, c'est-à-dire, travailler ensemble à améliorer les activités existantes et développer le secteur.

Ce parc éolien produira une énergie verte, non polluante et renouvelable.

C'est pourquoi que nous, comme propriétaires de lots boisés privés, intégrés dans le parc du Massif du Sud, sommes d'accord au projet éolien de St-Laurent Énergies tel que présenté.

POUR PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LE GROUPE VOIR LISTE  
ET VOUS RÉFÉRENCE A OVIDE TURMEL  
OU JEAN-MARC TANGUY.